



SAINTE-JULIE

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2017

PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE – 8 MAI 2017

Le conseil proclame le 8 mai, Journée internationale de la Croix-Rouge et annonce qu'il rendra hommage aux bénévoles de cette organisation en hissant le drapeau de la Croix-Rouge sur le quatrième mât de l'hôtel de ville, le lundi 8 mai à 14 h, en présence de la mairesse et des bénévoles julievillois de la Croix-Rouge.

PROCLAMATION - SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES - 15 AU 21 MAI 2017

Le conseil proclame la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017 ainsi que la Journée internationale de la famille le 15 mai 2017 et invite les familles à célébrer leur fierté en participant aux activités organisées dans la région et par la Ville de Sainte-Julie.

REDDITION DE COMPTES ANNUELLE - PLAN D'ACTION DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le conseil accepte le dépôt de la reddition de comptes annuelle 2016 du plan d'action de la planification stratégique 2012-2022.

AUTORISATIONS DE SIGNATURE

Le conseil autorise la signature des documents suivants :

- protocoles d'entente entre la Ville de Sainte-Julie et 87132 Canada Ltée et entre la Ville de Sainte-Julie et Le Sanctuaire de la Vallée du Richelieu inc. afin de déterminer les responsabilités et obligations de chacune des parties alors que la Ville de Sainte-Julie réalisera des travaux d'infrastructures urbaines pour le prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel;
- entente concernant la transmission d'informations géoréférencées du tracé du pipeline Saint-Laurent entre la Ville de Sainte-Julie et Énergie Valero inc.;
- entente de confidentialité entre la Ville de Sainte-Julie et TransCanada PipeLines Limited.

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE - DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE

En raison des travaux majeurs de réfection qui doivent avoir lieu au chef-lieu de la Cour municipale régionale à compter du 1^{er} septembre 2017, et ce, pour une période d'environ six à huit mois, il sera impossible pour la Cour de siéger au chef-lieu en raison de ces travaux. La Ville demande donc à la ministre de la Justice de désigner un lieu temporaire où la Cour municipale régionale de Marguerite-D'Youville pourra siéger temporairement, soit le 581, route Marie-Victorin, dans la municipalité de Verchères.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'ANALYSE FINANCIÈRE 2016

Le conseil présente le rapport financier et l'analyse financière 2016 et profite de l'occasion pour souligner le départ à la retraite de la trésorière, Mme Sylvie Forest, en lui rendant hommage pour ses 30 ans de service exemplaire.

DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le conseil accepte le dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016.

DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL

Le conseil accepte le dépôt du rapport budgétaire semestriel des revenus et dépenses au 31 mars 2017.

AFFECTATIONS DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

Le conseil vire un montant de 2 300 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'affecter dans différentes réserves.

AFFECTATION DES DÉPENSES CONSTATÉES À TAXER OU À POURVOIR – AVANTAGES SOCIAUX

Le conseil décrète une dépense fiscale représentant l'affectation des dépenses constatées à taxer ou à pourvoir – avantages sociaux futurs pour un montant de 50 000 \$, laquelle sera pourvue par le fonds général en affectant l'excédent de fonctionnement non affecté du même montant.

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FOURNITURES – FONDS RÉSERVÉ – FONDS DE ROULEMENT

Le conseil accorde les contrats pour l'achat d'équipements et de fournitures diverses pour une dépense totale de 6 587,80 \$.

MODIFICATION - TERME D'EMPRUNT POUR CERTAINS RÈGLEMENTS

Le conseil modifie le terme du financement ou du refinancement pour certains règlements afin de réduire la période restante à refinancer.

EMBAUCHES

Le conseil embauche les personnes suivantes :

- Mme Ève-Justine Beaudin au poste contractuel de bibliothécaire adjointe au Service des loisirs;
- M. Steve Thellend au poste de journalier au Service des infrastructures;
- M. Alexandre Gagnon au poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures;
- M. Silviano Coyac-Zacamitzin au poste de journalier et jardinier au Service des infrastructures;
- M. Christophe Lacroix au poste de préposé à l'entretien au Service des infrastructures.

PLAN D'INTERVENTION – CONDUITES D'EAU POTABLE, ÉGOUTS ET CHAUSSÉES

Le conseil accepte le plan d'intervention 2015 (révisé en 2017) concernant le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées, sans engagement de réalisation de la part de la Ville de Sainte-Julie.

ADJUDICATION – TRAVAUX D'ARBORICULTURE 2017

Le conseil accorde le contrat pour les travaux d'arboriculture à la compagnie Paysagiste Roger Martel inc. pour un montant de 37 467,48 \$, toutes taxes incluses.

REJET DE SOUMISSIONS

Le conseil rejette à toutes fins que de droit les soumissions reçues et ouvertes le 24 avril 2017 concernant les travaux de réfection et de construction de bordures et trottoirs sur diverses rues.

PROLONGEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE EN BORDURE DE LA RUE NOBEL

Le conseil accorde à la compagnie A. & J.L. Bourgeois Itée le contrat pour les travaux de prolongement d'une conduite d'égout sanitaire en bordure de la rue Nobel, entre les 1401 et 1041, pour un montant de 1 184 984,31 \$, toutes taxes incluses.

BÂTIMENT DE SERVICE PRÉFABRIQUÉ EN BÉTON ARMÉ - PARC JULES-CHOQUET

Le conseil accorde à la compagnie Les bétons Longueuil (1982) inc. le contrat pour la fabrication, la fourniture, le transport et la mise en place d'un bâtiment de service préfabriqué en béton armé pour le parc Jules-Choquet, pour un montant de 34 531,59 \$, toutes taxes incluses.

ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES

Le conseil adopte la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour :

- les services professionnels de laboratoire visant les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité;
- les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures dans le Quartier Lumicité.

RENOUVELLEMENT DE MANDAT - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Puisque M. Maxime Bélanger désire renouveler son mandat pour un second terme de deux (2) ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie, le conseil convient de renouveler son mandat pour une période deux (2) ans.

PLANS-CONCEPTS

Le conseil accepte des plans-concept d'affichage, de rénovation, de construction d'une nouvelle résidence sur un terrain vacant, de construction d'un solarium, d'aménagement d'une terrasse, d'aménagement paysager et de construction d'un bâtiment commercial.

ADOPTION – LISTE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF RECONNUS

Le conseil adopte la liste des organismes à but non lucratif dont la reconnaissance a été renouvelée par la Ville de Sainte-Julie.

AIDES FINANCIÈRES

Le conseil accorde des aides financières de :

- 1 000 \$ à l'organisme Partajoie Ste-Julie inc.;
- 600 \$ à la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu-Yamaska inc. pour l'édition 2017 du Gala mérite en histoire;
- 3 310 \$ (total) à 10 jeunes athlètes julievillois.

FUTURS RÈGLEMENTS

Le conseil annonce qu'à une date ultérieure, il adoptera des règlements pour :

- modifier le règlement sur la tarification des différents services municipaux;
- interdire la distribution de certains sacs d'emplettes dans les commerces de détail;
- amender le règlement de zonage afin de modifier certaines dispositions applicables aux aires naturelles. Un projet de règlement est aussi adopté et celui-ci sera soumis à une séance de consultation publique le 5 juin 2017 à 19 h 30 en la salle du conseil à l'hôtel de ville de Sainte-Julie.

RÈGLEMENTS

Le conseil adopte des règlements pour :

- amender le Règlement de zonage afin d'ajouter des normes de superficie maximale pour les usages commerciaux dans le secteur du nouveau terminus;
- déterminer le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie;
- payer le coût des travaux de réfection de pavage à divers endroits ainsi que les frais contingents.